

Entraînements libres 2026-2027

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

Afin de permettre aux artistes de cirque de s'entraîner en autonomie, l'École Nationale des Arts du Cirque de Rosny-sous-Bois met à disposition, son chapiteau et son matériel aux conditions détaillées ci-après.

Inscription

Seuls les artistes, pouvant s'entraîner en autonomie et connaissant les règles de sécurité liées à la discipline, peuvent s'inscrire aux entraînements libres.

L'inscription se fera impérativement par le biais de la plateforme Hello ASSO avant 15h la veille du premier jour d'entraînement (le vendredi 15h pour les inscriptions du lundi).

Il est possible de s'inscrire à l'année, au mois ou pour une période d'une semaine consécutive.

Pour les inscriptions au mois, la période s'entend de date à date et hors période de fermeture.

Pour les inscriptions à la semaine, la période est de 5 jours à compter du 1er jour d'inscription et hors période de fermeture.

Pour chaque inscription, il est demandé :

- De fournir l'ensemble des renseignements demandés sur la plateforme
- La signature des conditions générales d'inscription aux entraînements libres
- Le règlement de l'adhésion à l'ENACR, de la licence FFEC Artiste et de la cotisation correspondant au temps souhaité d'entraînement ;
- De réserver obligatoirement son espace d'entraînement à l'aide de l'agenda partagé Bitrix, ou en cas d'impossibilité d'accès à l'agenda partagé en envoyant un mail à l'adresse suivante entrainementlibre@enacr.com

Paielements

Tout entraînement est payable à l'avance lors de l'inscription par carte bancaire via l'interface.

Aucun professionnel ne pourra s'entraîner s'il ne s'est pas acquitté des frais d'inscription, et s'il n'a pas fourni l'ensemble des pièces demandées.

Les frais d'inscription pour la saison 2026/2027 à l'entraînement libre comprennent :

- 35,00 € d'adhésion à l'ENACR (Obligatoire)
- 35,50 € de licence FFEC annuelle (Obligatoire)
- 180,00 € de cotisation pour l'année complète,
- 40,00 € de cotisation pour un mois.
- 15,00 € de cotisation pour une période d'une semaine.

Calendrier et horaires

Le chapiteau de l'ENACR est ouvert aux entraînements libres
(sous réserve de modifications)

- Du 7 septembre 2026 au 18 décembre 2026
- Du 11 janvier 2026 au 4 juin 2027.

Les horaires d'entraînements libres sont les suivants :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 12h00 à 14h00 et de 18h00 à 22h00.
- Mercredi de 12h00 à 13h30 et de 18h00 à 22h00.
- **Le vendredi de 12h00 à 14h00.**

Ces créneaux comprennent les temps d'installation, d'échauffement, d'entraînement, d'étirements et de démontage. Les espaces doivent être libérés pour la formation professionnelle et/ou les cours loisirs impérativement et permettre aux enseignants de préparer leurs cours.

Fermeture de l'entraînement libre :

- Les jours fériés : mercredi 11 novembre 2026, lundi 29 mars et vendredi 7 mai 2027.
- Du lundi 8 février 2027 inclus au vendredi 19 février inclus.
- Du lundi 17 mai inclus au vendredi 21 mai inclus.

Ces horaires et périodes peuvent être modifiées selon les besoins et le programme d'activités de l'ENACR. Des fermetures exceptionnelles en raison des conditions climatiques peuvent également arriver. Ces changements feront l'objet d'une communication spécifique par affichage sous le chapiteau, et ne sauraient faire l'objet d'un remboursement.

Utilisation de l'agenda partagé

Le chapiteau est partagé par tous les artistes souhaitant s'entraîner, afin de faciliter votre accueil l'agenda partagé BITRIX permet de s'inscrire sur un créneau et un espace, quel que soit votre discipline. Cela permet à tous d'avoir une visibilité sur les disponibilités du chapiteau et le nombre de personnes déjà présentes. **Pour que cet outil soit efficace il est IMPERATIF que vous l'utilisiez tous.**

L'accès se fait de la manière suivante :

- Copiez/collez dans votre barre de recherche le lien suivant :
<https://b24-u1o1f9.bitrix24.fr/?secret=g0cnf1q2>
- Une fois arrivé sur la page d'inscription, créez votre compte en rentrant votre adresse mail ;
- Validez votre inscription en cliquant sur le lien reçu par mail ;
- Cliquez sur « C'est parti »;
- Vous êtes arrivé sur votre compte Bitrix 24. Pour accéder à l'agenda partagé de l'ENACR, vous devez cliquer sur l'icône du calendrier en haut à gauche de l'écran, puis sur « calendrier de mon entreprise ».

Conditions d'utilisation des espaces et des agrès

Le professionnel à jour de sa cotisation et ayant finalisé son inscription pourra accéder au chapiteau, ce qui inclut exclusivement : l'espace accueil et de repos, les vestiaires et sanitaires, l'espace de préparation physique, les espaces de travail de la spécialité répétée.

Pour toute inscription ou réinscription, un rendez-vous est pris obligatoirement lors du premier entraînement, et quelle que soit la discipline avec un membre de l'équipe technique qui organise une visite et indique les consignes de sécurité en cas d'accident ou d'incendie. Il indique également au professionnel l'espace qui lui sera attribué ainsi que les préconisations sur l'utilisation du matériel, il définit si besoin des points d'accroches. Le professionnel s'engage à respecter les recommandations du personnel technique de l'Enacr, à utiliser le matériel conformément à sa destination et à le restituer dans l'état ou il/elle l'aura reçu. Toute anomalie dans le fonctionnement du matériel doit être immédiatement signalée à l'équipe technique.

Le professionnel devra impérativement s'adapter aux autres activités de l'ENACR et n'est en aucun cas prioritaire sur l'utilisation des agrès, notamment sur les créneaux du soir qui sont partagés avec la pratique amateur enfant et adulte.

Tout professionnel souhaitant accrocher son propre matériel, ou utiliser des longes, **devra au préalable rencontrer un membre de l'équipe technique de l'ENACR et fournir un certificat de conformité au directeur technique.** Aucun autre montage ou utilisation non-éclairée ne seront tolérés.

LE PROFESSIONNEL N'EST PAS AUTORISÉ À S'ENTRAÎNER S'IL EST SEUL SOUS LE CHAPITEAU.

Le professionnel souhaitant laisser son matériel à l'ENACR devra le signaler lors de son inscription. Si cette demande est approuvée par l'équipe technique, il devra indiquer de manière lisible sur son agrès son nom, son prénom et son numéro de téléphone. Il devra également respecter l'emplacement indiqué par l'équipe technique de l'ENACR et ce après chaque entraînement. Tout matériel stocké à l'ENACR devra être récupéré avant la date de fin des entraînements libres.

En cas de perte ou de vol, l'ENACR ne pourra être tenue responsable.

Tout accident survenu sous le chapiteau doit obligatoirement faire l'objet d'une déclaration auprès de l'ENACR dans les 24h pour qu'il puisse être déclaré auprès de l'assurance de la FFEC. Un certificat médical attestant de lésions et une description des circonstances dans lesquelles l'accident a eu lieu seront demandés.

Règles sous le chapiteau

Se référer au règlement intérieur affiché sous le chapiteau.

De manière général, il est interdit :

- De manquer de respect envers toute personne sous le chapiteau ou dans l'enceinte de l'ENACR.
- De fumer, vapoter, consommer du CBD, de l'alcool, ou user des substances illicites dans l'enceinte de l'établissement.
- De troubler les activités pédagogiques ainsi que le déroulement des épreuves d'examen et de concours
- D'encombrer les dégagements,
- **D'introduire tout objet en verre ou de la nourriture dans les espaces de travail**
- D'agir de manière à nuire ou à mettre en péril les personnes ou les équipements,
- D'introduire et de stocker des matières dangereuses, inflammables ou explosives,
- De dégrader ou salir l'intérieur ou l'extérieur du chapiteau, des bâtiments et des installations
- De manipuler de manière intempestive ou de mettre hors service tout équipement ou appareil lié à la sécurité des personnes ou des biens
- **D'utiliser les moteurs**
- **D'utiliser à des fins lucratives les espaces et matériel de l'ENACR.**
- Les vélos doivent rester à l'extérieur du chapiteau.

Le professionnel n'est pas autorisé.e à travailler avec les élèves de l'ENACR pendant ses périodes d'entraînement sans autorisation de la direction pédagogique.

Tenue vestimentaire à l'ENACR

L'ENACR accueille dans ses locaux différents usagers, adultes et mineur.e.s, il est donc indispensable d'adopter une tenue vestimentaire correcte, propre et décente. Dans cet esprit, une tenue adaptée à la pratique du cirque est vivement conseillée. Celle-ci peut varier en fonction des disciplines circassiennes : mât chinois, corde lisse etc. L'ENACR rappelle aux usagers du chapiteau, qu'ils ne doivent pas sortir à l'extérieur ou circuler pieds nus dans les locaux. **Les chaussures de ville sont interdites dans les espaces d'entraînement. Des sur-chaussures sont disponibles si besoin**

Droit à l'image

L'ENACR se réserve le droit de réaliser des prises de vues des professionnels avec leur autorisation et à les diffuser sur tous supports. Ces prises de vues entrent uniquement dans le cadre de la communication interne ou externe de l'ENACR et ne sauraient donner lieu à une contrepartie quelconque. Merci de préciser lors de votre inscription si vous refusez le droit à l'image.

Manquement au présent règlement

Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.